



Union Départementale de Premiers Secours 95
2 rue Bernard Palissy
95280 JOUY LE MOUTIER
01 30 75 25 73 / contact@udps95.fr



PROCEDURE DE FORMATION EN PERIODE DE MALADIE INFECTIEUSE (Type COVID-19)

Pour le bon déroulement de la formation, il est demandé à nos stagiaires de respecter les conditions d'hygiène en vigueur liées aux risques infectieux.

En formation :

- 1) Je respecte les consignes
- 2) Je porte un masque
- 3) Je ne mets pas de gants
- 4) J'ai mon stylo
- 5) J'ai un support de mon choix
- 6) Je ne me présente pas en formation si j'ai les signes d'une maladie infectieuse.

En s'inscrivant à la formation, le stagiaire s'engage à respecter les mesures mises en œuvre pour le bon déroulement de la formation.

Dans le cas contraire, le formateur se réserve le droit d'interdire la formation à un stagiaire.